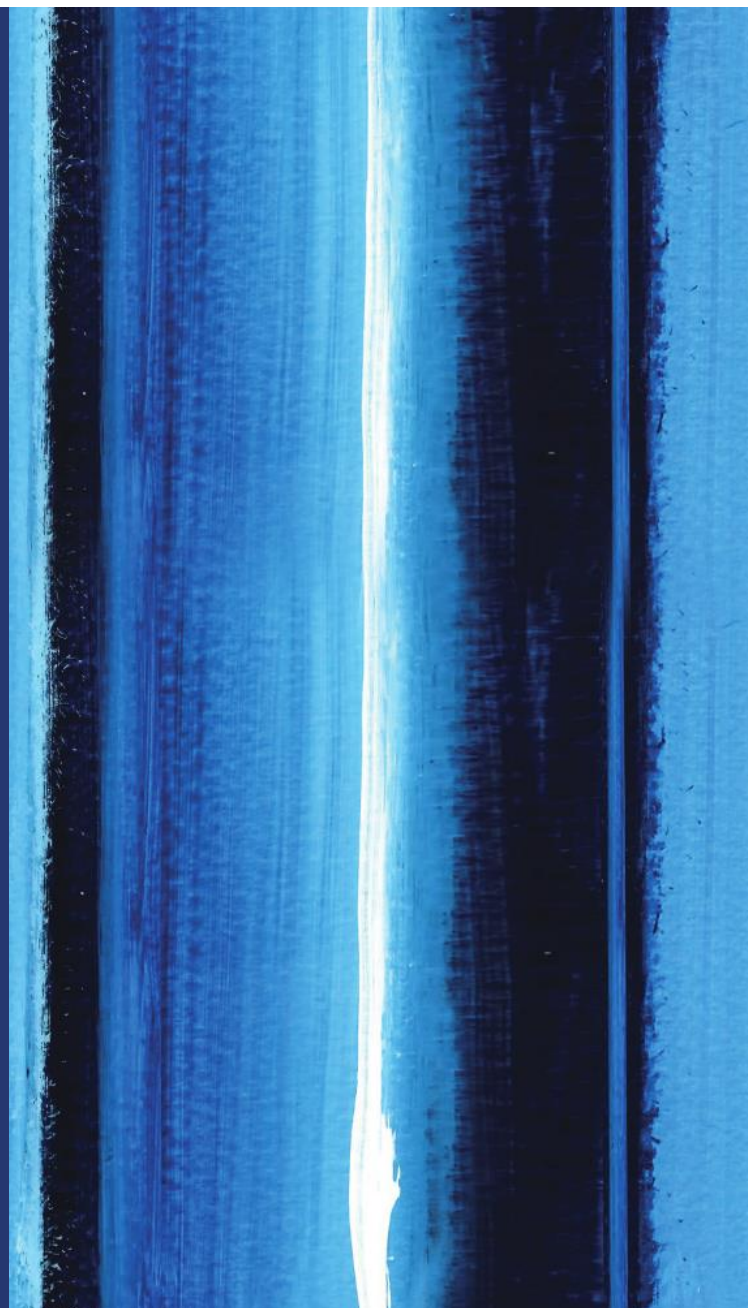


GREEN DEAL ET PARTICIPATION CITOYENNE

Thomas RENAUX

*Sous la direction de
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | MAI 20
Participation citoyenne





COMPRENDRE POUR AGIR

GREEN DEAL ET PARTICIPATION CITOYENNE

Thomas RENAUX

Sous la direction de Denis STOKKINK

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
I. LE GREEN DEAL	4
1. Une loi climat en demi-teinte	4
2. Les citoyen-ne-s tenu-e-s à l'écart de la loi climat	6
II. LE PACTE POUR LE CLIMAT, UNE INITIATIVE BIENVENUE MAIS TARDIVE	7
1. La volonté de faire participer les citoyen-ne-s au Green Deal	7
2. Pacte climat, quelle influence et quelle utilité ?	8
III. LA NÉCESSITÉ D'INCLURE LES CITOYEN-NE-S DANS LA PRISE DE DÉCISIONS	9
1. La Conférence sur l'avenir de l'Europe : le projet d'une Europe plus démocratique et inclusive	9
2. La Conférence sur l'avenir de l'Europe : et après ?	10
CONCLUSION	12
BIBLIOGRAPHIE	13

AVANT-PROPOS

Menée par sa présidente Ursula von der Leyen, la nouvelle Commission européenne a fait du Green Deal son cheval de bataille. Elle a ainsi dévoilé un plan ambitieux pour lutter contre le dérèglement climatique et adapter l'Union aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques. De son côté, la société civile se mobilise : marches et grèves pour le climat, plaintes contre des entreprises pour dommages à l'environnement, plaintes contre des États pour inaction climatique... La Commission européenne veut agir, les citoyens-ne-s appellent au changement. Mais quel rôle leur est réservé dans la transition, et plus spécifiquement dans l'élaboration des décisions et des objectifs ?

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS défend une meilleure inclusion des citoyen-ne-s aux processus décisionnels, car nous savons qu'ils sont capables de donner un nouveau souffle à l'Union et de relever les ambitions de la Commission, louables mais pas encore à la hauteur.

Cette publication cherche à évaluer dans quelle mesure la Commission prévoit d'intégrer les citoyen-ne-s au processus décisionnel du Green Deal, et par quels moyens. Il s'agit aussi de voir quel degré d'influence les citoyen-ne-s possèdent, et quelle peut être leur stratégie pour peser sur les décisions.

Une Conférence sur l'avenir de l'Europe sera lancée dans les mois à venir ; les institutions veulent en faire un moment fort pour les citoyen-ne-s. Ces dernier-ère-s doivent s'en saisir pour peser sur les décisions, notamment environnementales, dans une Union qui se fait par et pour ses citoyen-ne-s. Pourtant, cette Conférence arrive trop tard : le Green Deal aura déjà été décidé sans que les citoyen-ne-s aient pu participer à son élaboration. PLS regrette l'absence de réelle prise en compte de l'avis citoyen sur le Green Deal !

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink

INTRODUCTION

« Après le niveau historique atteint au printemps 2019, la proportion de citoyens de l'UE qui considèrent que leur voix compte dans l'UE a chuté considérablement (-11 points de pourcentage) et devient à nouveau l'opinion minoritaire, à 45%. La proportion des personnes interrogées qui se disent satisfaites du fonctionnement de la démocratie dans l'UE a également perdu du terrain, tout en restant majoritaire (52%). »¹ Les conclusions de l'Eurobaromètre Standard 92 (Automne 2019) sont sans appel : une large majorité de citoyen-ne-s de l'Union européenne ne se sent pas suffisamment écoutée et pratiquement la moitié de la population se considère mécontente du fonctionnement de la démocratie. Ce double constat est préoccupant, car il touche directement à la légitimité de l'Union européenne et suggère une profonde distanciation avec les citoyen-ne-s.

L'Eurobaromètre nous renseigne également sur les principales préoccupations des Européen-ne-s. Si l'immigration reste perçue comme le principal problème : « *Le changement climatique continue de gagner du terrain et reste le deuxième problème le plus mentionné (24%, +2 points de pourcentage). Il a progressé de 16 points depuis le printemps 2017 et de 19 points depuis le printemps 2014* ». Quant à l'environnement, on le retrouve au sixième rang des préoccupations. Ces résultats témoignent d'un processus de conscientisation des citoyen-ne-s de l'Union à propos du dérèglement climatique et doivent pousser les institutions à l'action.

La Commission européenne avait semblé prendre la mesure des problèmes : d'un côté, un problème de confiance et de distanciation entre l'Union et sa population, de l'autre une inexorable crise climatique. En réponse, le Green Deal, ou Pacte vert, semble vouloir associer les citoyen-ne-s à l'élaboration des politiques de transition vers la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Le Green Deal se compose de plusieurs volets, dont d'une part la loi climat et d'autre part le pacte climat, sur lesquels cette note d'analyse se concentre. La loi climat définit précisément les orientations du plan et fixe les objectifs. Il s'agit à l'heure actuelle d'une proposition, présentée au Parlement européen le 4 mars 2020² et appelée à devenir un règlement³. Le Parlement et le Conseil de l'Union européenne (composé des ministres des États membres) peuvent la modifier, et il leur revient d'adopter ou non le texte. De son côté, le pacte climat s'adresse aux citoyen-ne-s, par le biais d'une consultation citoyenne et d'encouragements à entreprendre des actions locales. Cependant, les mesures législatives constituent le cœur du Green Deal, et il est nécessaire de voir dans quelle mesure les citoyen-ne-s peuvent participer à leur élaboration.

Au regard des nombreuses mobilisations survenues ces dernières années en faveur de la lutte contre le changement climatique, les citoyen-ne-s ne peuvent être ignoré-e-s : le Green Deal doit les inclure. Dès lors, le Green Deal peut-il être un moment de réconciliation entre citoyen-ne-s et institutions de l'UE ? L'Union est-elle à la hauteur du défi écologique et démocratique ? Il faut aussi noter l'ouverture dans les mois à venir de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, au centre de laquelle devraient être placé-e-s les citoyen-ne-s. Ces dernier-ère-s peuvent-ils-elles se saisir de cette occasion pour peser sur les politiques de l'Union, et plus particulièrement les politiques vertes ? L'enjeu écologique peut-il constituer le point de départ d'une nouvelle relation entre Union et citoyen-ne-s ?

¹ Eurobaromètre Standard 92 – Automne 2019 « L'opinion publique dans l'Union européenne, premiers résultats ».

² « Proposal for a REGULATION OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL, establishing the framework for achieving climate neutrality and amending Regulation (EU) 2018/1999 (European Climate Law) », Brussels, 4.3.2020 COM(2020) 80 final2020/0036 (COD).

³ Le règlement est un acte juridique européen, de portée générale, obligatoire dans toutes ses dispositions : il s'applique directement dans l'ordre juridique des États membres, sans mesure de transposition. Il existe deux types de règlements : ceux adoptés sur proposition de la Commission par le Conseil de l'Union européenne (Conseil des ministres), seul ou avec le Parlement européen ; ceux adoptés par la Commission, en tant que pouvoir propre ou en exécution des décisions du Conseil de l'Union européenne.

I. LE GREEN DEAL

1. UNE LOI CLIMAT EN DEMI-TEINTE

Dans ses orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2019-2024⁴, Ursula von der Leyen, alors candidate à la présidence de la Commission, affirme avoir entendu et compris le cri du cœur de millions d'Européen-ne-s : il faut une réponse d'envergure pour lutter contre le changement climatique. Lorsqu'elle s'exprime sur le projet de Green Deal, elle porte d'ailleurs une attention toute particulière aux nouvelles générations, à tous ces jeunes qui sont descendus dans les rues pendant des mois pour faire entendre leur voix. Elle se sent inspirée par « *la passion, la conviction et l'énergie de ces millions de jeunes [...] [qui] se battent pour leur avenir, et il est du devoir de notre génération de ne pas les décevoir* ». En toute logique, sa Commission va (et doit) écouter les citoyen-ne-s de l'Union : elle ne peut pas se permettre de faire cavalier seul sur un sujet qui touche chaque individu.

Le Green Deal ne se veut pas qu'un beau projet mais un véritable plan de sauvetage et de transition vers un nouveau modèle, nécessaire et ambitieux. Sur le plan environnemental, l'Union veut atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050 et mise donc sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la promotion des énergies vertes et la protection de l'environnement. Cela engage de grandes transformations de l'économie et ouvre de nouvelles opportunités de prospérité. Il est ainsi nécessaire de « *repenser les politiques en matière d'approvisionnement en énergie propre pour l'ensemble de l'économie, en matière d'industrie, de production et de consommation, de grandes infrastructures, de transports, d'alimentation, d'agriculture, de construction, de fiscalité et de prestations sociales* »⁵. Bref, aucun secteur économique n'échappera au vent du changement et tous auront un rôle à jouer dans la transition. Cette dernière se place dans une stratégie de croissance « *durable et inclusive* »⁶ qui doit bénéficier à l'économie et à la société. Pour ce faire, la Commission mise notamment sur l'économie circulaire, à savoir une production de biens et services qui limite la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie⁷. Cette notion implique aussi une meilleure gestion des ressources au travers du recyclage, lequel doit encore augmenter en Europe. Avec le Green Deal, la Commission semble donc adopter une vision de long terme, et veut que les changements profitent tant aux citoyen-ne-s d'aujourd'hui que de demain.

Outre le volet économique, le Green Deal se dote d'une dimension sociale, de manière à ce que la transition se fasse au bénéfice de la population européenne. L'objectif affiché est de profiter de la nécessité de transformer le système pour améliorer la situation des citoyen-ne-s. Par exemple, dans le domaine de l'énergie, il s'agit de « *prévenir le risque de précarité énergétique* »⁸ : le passage à des énergies plus vertes et non polluantes est ici associé au besoin de fournir un accès aux sources d'énergie à tou-te-s à un coût décent. Dans cette même optique, l'alimentation est visée par le projet « *De la ferme à la table* », tant à destination de l'industrie agroalimentaire que des consommateurs. Cette stratégie vise à « *réduire l'impact environnemental des secteurs de la transformation et du commerce de détail des denrées alimentaires par la mise en place de mesures concernant les transports, le stockage, l'emballage et le gaspillage alimentaire* » et « *visera à encourager une*

⁴ Ursula von der Leyen, alors candidate à la présidence de la Commission Européenne, « Une Union plus ambitieuse – Mon programme pour l'Europe », Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2019-2024

⁵ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Le pacte vert pour l'Europe, (COM)2019 640 final, Bruxelles, 12 décembre 2019.

⁶ *Ibidem*.

⁷ *Ibidem*.

⁸ Précarité énergétique : situation dans laquelle des personnes, familles ou groupes n'ont pas un accès normal et régulier dans leur logement ou lieux de vie aux sources d'énergie nécessaires à la satisfaction de leurs besoins primaires.

consommation alimentaire durable et à promouvoir une alimentation saine et abordable pour tous »⁹. En d'autres termes, la Commission veut rendre l'industrie alimentaire plus respectueuse de l'environnement à tous les niveaux de production et de distribution, tout en offrant aux citoyen-ne-s la possibilité d'acheter de meilleurs produits (au sens où leur impact sera moins négatif voire positif sur la santé et l'environnement) à un prix raisonnable. Le Green Deal est couplé à l'amélioration de la qualité de vie des citoyen-ne-s et à leur sécurité : il est primordial d'assurer la protection des écosystèmes en tant que fournisseurs de nourriture, d'eau douce, d'air pur et d'abris car « *ils atténuent les effets des catastrophes naturelles, des parasites et des maladies, et contribuent à réguler le climat* ». On voit bien, à travers ces trois exemples (énergie, alimentation, sécurisation du milieu de vie) que le Pacte vert touche bien à tous les domaines ; protéger l'environnement est posé en ligne directrice, et toutes les mesures pour y parvenir doivent apporter une amélioration de la qualité de vie. Plus généralement, la dimension sociale du Green Deal réside dans la volonté de ne laisser personne de côté, en se préoccupant des situations de tou-te-s les citoyen-ne-s sans exception. Le mot d'ordre : une transition « juste et inclusive »¹⁰, sans perdants, sans laissés derrière, sans laissés pour compte.

On l'a compris, le Green Deal est censé être la révolution verte de l'Union européenne, dans tous les domaines et au bénéfice de tou-te-s. Pourtant, la proposition de loi climat dévoilée le 4 mars 2020 ne semble pas à la hauteur des grandes ambitions érigées en étendard de la Commission, et suscite déjà la discorde. Si elle rappelle régulièrement l'urgence de la situation et l'impact que le dérèglement climatique a sur les individus, l'environnement et l'économie, on peut cependant s'interroger sur l'ampleur des mesures prises pour pallier au problème.

Si l'on ne peut que saluer l'existence du Green Deal et la volonté des institutions européennes de parer au dérèglement climatique et de transformer le système, PLS regrette des mesures probablement insuffisantes. D'après Aurore Lalucq, eurodéputée française du groupe des Socialistes et Démocrates, « *il y a une réelle sincérité chez Ursula von der Leyen, elle a compris l'urgence environnementale. Mais si les mots changent pour l'instant les politiques restent les mêmes* »¹¹. Invitée par la Commission européenne pour la présentation de la loi climat, l'activiste climatique Greta Thunberg n'a pas hésité à dénoncer une « *capitulation* »¹². On aurait pu voir dans cette rencontre entre l'Union et la société civile un symbole porteur d'espoir, mais c'est au final celui d'un rendez-vous raté. Greta Thunberg a étrillé l'hypocrisie de la Commission, qui se prétend à l'avant-garde de la lutte alors que sa politique reste favorable aux énergies fossiles¹³. Les militants pour le climat ont émis de sérieux doutes sur les outils prévus pour atteindre la neutralité carbone : la Commission se reposerait trop « *sur des technologies encore balbutiantes de capture de carbone et pas assez sur une réduction drastique des émissions* »¹⁴. C'est un choix problématique, car c'est négliger la source du problème (les émissions de carbone) et se focaliser sur les effets du problème. Or, dans le cas du dérèglement climatique, les experts sont catégoriques : il faut réduire les émissions à la source.

Le mécontentement gronde aussi du côté du Parlement européen. L'objectif d'une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 est fustigé : on dénonce une proposition frileuse et largement insuffisante pour atteindre la neutralité climatique en 2050. Ursula von der Leyen disait être prête à monter la cible à 55%, comme demandé par de nombreux-ses eurodéputé-e-s, avec le soutien de pays comme la Finlande, la France et les Pays-Bas ; mais au lieu de trancher et de fixer un objectif clair dès maintenant, la Commission a choisi d'attendre septembre pour éventuellement rehausser la cible des 40%. Ce report a été décrié de toutes parts. Pour Greta Thunberg, c'est tout simplement inadmissible et même irresponsable : "*When your house is on fire, you don't wait a few more years to*

⁹ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Le pacte vert pour l'Europe, (COM)2019 640 final, Bruxelles, 12 décembre 2019

¹⁰ *Ibidem*.

¹¹ « Aurore Lalucq, « Le néolibéralisme est en état de mort cérébrale », *Le Vent Se Lève*, par Pierre Gilbert, 01.03.2020.

¹² « Bruxelles présente sa "loi climat", déjà critiquée par Greta Thunberg », *AFP*, 04 mars 2020.

¹³ « Bruxelles présente sa "loi climat", déjà critiquée par Greta Thunberg », *Libération*, 04 mars 2020.

¹⁴ *Ibidem*.

*start putting it out. And yet this is what the Commission is proposing today*¹⁵, a-t-elle déclaré dans un discours devant la commission Environnement du Parlement. Certains États membres froncent aussi les sourcils sur le choix du calendrier : les ministres de l'Environnement de douze pays (Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Italie, Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Suède) ont appelé à ce que l'objectif climatique pour 2030 soit décidé au plus tard en juin 2020, soit plus tôt que prévu par la Commission. Par ailleurs, la France et les Pays-Bas veulent lier l'allocation du Fonds pour une transition juste, qui bénéficierait principalement à la Pologne, l'Allemagne, la Roumanie et la République tchèque (les pays largement dépendants du charbon), à l'objectif de neutralité climatique en 2050, dont certains critiquent l'infaisabilité. Ainsi, la Pologne estime qu'il faut plutôt un Green Deal à plusieurs vitesses. D'autres, comme l'Espagne, se sont plaints que le Fonds récompense les pays dépendants au charbon et non pas ceux qui se sont lancés plus tôt dans l'énergie verte.

À l'heure actuelle, la loi climat reste décevante. Pour Aurore Lalucq : « *Le Green Deal reste ainsi sous l'égide d'un verdissement de la croissance, et non pas d'un changement pragmatique de système économique.* » et « *Le Green Deal de la Commission est trop technocratique pour l'instant. Ni assez ambitieux, ni social, ni environnemental non plus.* »¹⁶ La priorité est en effet donnée à l'économie, certes voulue plus verte et durable, alors qu'un sauvetage de l'environnement et du climat doit être la finalité. Bref, le projet n'est pas suffisant. Toutefois, la loi climat n'est pour le moment qu'un texte qui doit être approuvé par le Parlement européen et les États membres, qui peuvent aussi amender le projet. Relativement critiques, ces acteurs clés semblent vigilants et conscients des défis et enjeux. Reste à espérer qu'ils soient à la hauteur des attentes et portent la loi climat au niveau supérieur, car les citoyen-ne-s n'ont pas ce pouvoir.

2. LES CITOYEN-NE-S TENU-E-S À L'ÉCART DE LA LOI CLIMAT

Les citoyen-ne-s européen-ne-s sont directement concerné-e-s par le dérèglement climatique et tous les risques qu'il génère, d'une manière ou d'une autre. La Commission, à l'origine du Green Deal puisqu'elle dispose du monopole de l'initiative législative, a rappelé qu'elle a en tête qu'elle agit pour les plus de 440 millions d'individus qui habitent l'Union. Dans sa communication « Le Pacte vert pour l'Europe »¹⁷, elle écrit dès l'introduction que « *la stratégie doit placer les citoyens au cœur des préoccupations* » et que leur participation et leur confiance sont « *déterminantes dans la réussite des politiques et leur acceptation. Un nouveau pacte est nécessaire pour faire en sorte que les citoyens, dans toute leur diversité, les autorités nationales, régionales et locales, la société civile et les entreprises travaillent main dans la main avec les institutions et les instances consultatives de l'UE* ». On l'aura compris, sans les citoyens rien n'est possible, ce qui suggère un rôle déterminant pour la population de l'Union. La Commission allait même jusqu'à dire que « *les politiques innovantes ne fonctionnent que si les citoyens sont pleinement associés à leur élaboration* » et que « *Les citoyens sont et doivent rester un moteur de la transition* ». Pas de citoyen-ne-s, pas de Green Deal, car leur participation est la clé de la réussite. Dès lors, on pouvait s'attendre à leur inclusion aux processus de réflexion voire même de décision, ce qui leur aurait conféré un pouvoir d'influence remarquable et inédit, et aurait été la porte d'entrée vers un nouveau niveau de démocratie au sein de l'Union.

Pourtant, moins de trois mois après les annonces, la situation ne reflète pas les déclarations. La loi climat, volet législatif et contraignant du Green Deal, s'est faite sans les citoyen-ne-s. On ne peut nier que des consultations ont été menées, mais leur ampleur et la communication sur le sujet laisse dubitatif. Si la Commission se targue d'avoir publié une feuille de route ouverte aux retours pendant quatre semaines (du 9 janvier 2020 au 6 février 2020), le nombre de contributions reçues n'a pourtant

¹⁵ « *Quand votre maison est en feu, vous n'attendez pas quelques années de plus pour commencer à éteindre l'incendie. Et pourtant, c'est ce que la Commission propose aujourd'hui* » (traduction de l'auteur).

¹⁶ « Aurore Lalucq, « Le néolibéralisme est en état de mort cérébrale », *Le Vent Se Lève*, par Pierre Gilbert, 01.03.2020.

¹⁷ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Le pacte vert pour l'Europe, (COM)2019 640 final, Bruxelles, 12 décembre 2019.

rien d'exceptionnel : 926 contributions pour 27 États membres, cela représente environ 34 contributions par pays, sachant que « *Contributors included many European and national associations representing industrial sectors such as the power, automotive and steel sectors, as well as private companies, NGOs and many EU citizens. Public authorities from seven Member States (Denmark, France, Germany, Portugal, Spain, Sweden and The Netherlands) and Norway contributed to the consultation* »¹⁸. Le résultat de cette consultation est très loin d'être satisfaisant, et on voit difficilement en quoi il peut être représentatif de l'opinion des centaines de millions de citoyen-ne-s. Le grave manque de prise en compte des citoyen-ne-s dans l'élaboration du Green Deal n'est pas passé inaperçu ; l'eurodéputée Aurore Lalucq a pointé du doigt « *la faiblesse réelle du dialogue avec les partenaires sociaux, les ONGs et la société civile dans son ensemble* »¹⁹.

Par conséquent, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS regrette que la loi climat n'ait pas été plus inclusive sur une problématique sur laquelle la population européenne s'est largement mobilisée et qui concerne chaque individu. Si les citoyen-ne-s avaient été acteurs-rices de l'élaboration de la loi climat, ou tout du moins avaient été plus que faiblement consulté-e-s, alors peut-être que les mesures auraient été proportionnelles aux ambitions et dotées d'une meilleure légitimité grâce à un processus plus démocratique. Il est donc dommage que la Commission ait fait cavalier seul pour s'arrêter à mi-chemin et c'est bien une réponse sous-proportionnée par rapport à l'enjeu climatique qui est sur la table. Alors que l'idée de lutte contre le dérèglement climatique fait l'unanimité et qu'il voulait rassembler tous les acteurs au service de grandes ambitions, le Green Deal se révèle comme la nouvelle pomme de la discorde de l'Union européenne. La loi climat navigue dans des eaux troubles. Le pacte climat, à destination des citoyen-ne-s, peut-il sauver la mise et apporter les solutions tant attendues ?

II. LE PACTE POUR LE CLIMAT, UNE INITIATIVE BIENVENUE MAIS TARDIVE

1. LA VOLONTÉ DE FAIRE PARTICIPER LES CITOYEN-NE-S AU GREEN DEAL

Outre la loi climat qui constitue le volet législatif et contraignant du Green Deal, la Commission a lancé, en mars 2020, un « pacte européen pour le climat ». Ce volet s'adresse directement aux citoyen-ne-s : « *Parallèlement aux politiques et réglementations gouvernementales, les citoyens, les communautés et les organisations de tous les secteurs de notre société et de notre économie ont leur rôle à jouer* »²⁰. Le pacte climat n'est pas pensé comme un outil de décision, mais une plateforme d'information et d'expression à destination des citoyen-ne-s, qui se veut également un espace favorable à la mise en place d'actions pour le climat. Il vise à « *informer, inspirer et encourager la coopération entre les personnes et les organisations allant des autorités nationales, régionales et locales aux entreprises, syndicats, organisations de la société civile, établissements d'enseignement, organismes de recherche et d'innovation, groupes de consommateurs et particuliers* »²¹.

¹⁸ Proposal for a REGULATION OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL, establishing the framework for achieving climate neutrality and amending Regulation (EU) 2018/1999 (European Climate Law), Brussels, 4.3.2020 COM(2020) 80 final2020/0036 (COD).

¹⁹ « Aurore Lalucq, « Le néolibéralisme est en état de mort cérébrale » », *Le Vent Se Lève*, par Pierre Gilbert, 01.03.2020.

²⁰ European Climate Pact, site de la Commission européenne. https://ec.europa.eu/clima/policies/eu-climate-action/pact_en

²¹ *Ibidem*.

Le pacte climat : les objectifs de la Commission

- Avec le pacte climat, la Commission souhaite activer les canaux et moyens disponibles pour encourager le partage d'informations, dans l'objectif de favoriser la sensibilisation des citoyens aux enjeux afin qu'ils puissent s'engager au quotidien.
- Par ailleurs, il s'agit de susciter des actions de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique. Comme précisé dans la Communication « Le pacte vert pour l'Europe », « *il faudrait créer des espaces réels et virtuels pour permettre aux citoyens d'exprimer leurs idées et leur créativité et élaborer ensemble les actions ambitieuses, au niveau tant individuel que collectif* ».
- Enfin, la Commission s'engage à « *faciliter les initiatives de terrain en matière de lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Des modules d'information, d'orientation et d'enseignement pourraient contribuer à l'échange de bonnes pratiques* ». La Commission propose également d'apporter son aide dans certains domaines, tels que le bâtiment, la mobilité urbaine et le verdissement.

Le pacte climat suit le schéma suivant : information, réflexion, action, et se focalise sur les citoyen-ne-s. Une consultation publique a également été mise en place jusqu'au 27 mai afin de récolter les idées des habitants de l'Union²² pour rendre le pacte « *as effective, inclusive and ambitious as possible* ». Les participations seront utilisées afin de modeler le pacte climat, qui sera lancé avant la COP26 de Glasgow en novembre 2020.

2. LE PACTE CLIMAT, QUELLE INFLUENCE ET QUELLE UTILITÉ ?

Le pacte climat est conçu pour les citoyen-ne-s de l'Union, afin de les sensibiliser au changement climatique et de leur permettre de participer à la transition. Cependant, il n'est pas acceptable que la Commission ait choisi de développer le pacte climat après la loi climat. En effet, cette dernière devrait être adoptée avant la fin des consultations des citoyen-ne-s dans le cadre du pacte climat, ce qui exclut leurs observations des prises de décisions et des débats qui auront lieu sur les amendements à apporter à la loi climat. Au final, les citoyen-ne-s et la société civile n'auront pas eu leur mot à dire sur le volet législatif, et leur rôle est cantonné à des actions locales et à l'information. En revanche, si le pacte climat était intervenu en amont de la loi, la Commission aurait pu se nourrir des initiatives et propositions des ressortissant-e-s de l'Union, et le projet phare aurait associé tous les acteurs et aurait peut-être été un peu plus à la hauteur des ambitions et des enjeux, ainsi que doté d'une meilleure légitimité. L'exclusion des citoyen-ne-s dessert l'Union à tous les niveaux. Non seulement le Green Deal s'imposera à eux sans qu'ils-elles aient pu participer à son élaboration, mais cela risque aussi de renforcer la défiance envers l'Union et de creuser le manque de confiance, la distanciation.

La relégation des citoyen-ne-s à un si petit rôle de second plan est une réelle déception. La Commission avait écrit noir sur blanc que « *les politiques innovantes ne fonctionnent que si les citoyens sont pleinement associés à leur élaboration* »²³. Les citoyen-ne-s n'ayant été que très (trop) peu consultés pour créer la loi climat, doit-on en déduire que les politiques du Green Deal se révéleront inefficaces ? Si c'est le cas, alors le Parlement et le Conseil de l'Union européenne doivent absolument rectifier le tir de la Commission et écouter la voix citoyenne. Rappelons que selon les Traités, la Commission est garante de l'intérêt général. Les citoyen-ne-s ont prouvé leur engagement, leur détermination, et leur volonté

²² Pour participer à la consultation : <https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12219-European-Climate-Pact/public-consultation>

²³ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions – Le pacte vert pour l'Europe, (COM)2019 640 final, Bruxelles, 12 décembre 2019.

d'agir, alors laissons-les enfin participer aux prises de décisions. L'Union doit se faire par et pour ses habitants.

III. LA NÉCESSITÉ D'INCLURE LES CITOYEN-NE-S DANS LA PRISE DE DÉCISIONS

Outre le Green Deal, la Commission von der Leyen affiche sa résolution de « *donner un nouvel élan à la démocratie européenne* »²⁴, et souhaite revivifier la relation entre citoyen-ne-s et institutions. Malheureusement, cela ne se produira apparemment pas dans le cadre du pacte vert. Pour autant, la tenue prochaine de la Conférence sur l'avenir de l'Europe pourrait introduire des changements afin de ne pas laisser les citoyen-ne-s en marge des décisions ; si le volet législatif du Green Deal a échappé aux citoyen-ne-s, la Conférence pourrait en revanche leur conférer plus d'influence sur les politiques environnementales de l'Union.

1. LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE : LE PROJET D'UNE EUROPE PLUS DÉMOCRATIQUE ET INCLUSIVE

Dans les faits, l'objectif de la Conférence est à terme de donner plus d'influence aux citoyen-ne-s dans la construction des politiques, et de ne pas résumer leur rôle à celui d'électeurs tous les cinq ans car Ursula von der Leyen « *souhaite que les Européens construisent l'avenir de notre Union. Ils devraient jouer un rôle moteur et actif dans la définition de nos priorités et de notre niveau d'ambition* »²⁵. Des propos similaires étaient tenus sur le Green Deal, et pourtant aucun rôle moteur n'a été confié à la population pour le construire. Dès lors, peut-on espérer quelque chose de la Conférence, ou ne sera-t-elle que de la poudre aux yeux ?

La Commission a proposé de diviser la Conférence en deux volets : d'un côté les aspects stratégiques et les objectifs de l'Union, tels que « *la lutte contre le changement climatique et les défis liés à l'environnement, une économie au service des personnes, l'égalité et l'équité sociales* »²⁶ ; les sujets ici cités ne constitueraient que de grands axes directeurs, d'un cadre au sein duquel les citoyen-ne-s seraient libres de mettre en avant certaines thématiques plutôt que d'autres, et même d'introduire des sujets non envisagés par l'Union. Les participant-e-s auraient ainsi le contrôle des sujets soulevés. En parallèle, la Commission veut engager une réflexion sur les processus démocratiques et les questions institutionnelles. Plusieurs idées, comme celle de listes transnationales pour l'élection au Parlement européen ou le système des têtes de liste pour l'élection du président ou de la présidente de la Commission, sont depuis plusieurs années au cœur des débats sur la démocratie européenne et son optimisation. La Commission souhaite que l'Union en débattenne, ce qui pourrait introduire d'importantes transformations.

²⁴ COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL, DONNER FORME À LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE, COM(2020) 27 final, Bruxelles, 22.1.2020.

²⁵ *Ibidem*.

²⁶ *Ibidem*.

La composition de la Conférence est cruciale pour que les citoyen-ne-s aient peut-être une chance d'être enfin entendu-e-s. Les institutions la veulent la plus inclusive possible pour proposer un débat ouvert, transparent et structuré. Leur vœu est que chacun-e puisse participer, n'importe où dans l'Union et sans distinctions (de genre, d'âge, de milieu socio-économique, de niveau d'éducation, de milieu de vie, etc.). La Commission veut que la Conférence soit ouverte aux institutions et organes de l'Union, aux autorités nationales, régionales et locales, aux parlements nationaux, aux citoyen-ne-s, à la société civile (ONGs, universités, centres de recherches, think tanks, etc.). Malgré qu'Ursula von der Leyen ait précisé qu'au cours de la Conférence, les citoyens, la société civile et les institutions européennes seraient « *partenaires sur un pied d'égalité* », on peut cependant craindre un déséquilibre en termes de pouvoir et d'influence aux dépens des citoyen-ne-s et de la société civile. Si la voix de ces derniers-ères a le même poids que celle des autres participant-e-s, alors on peut être optimistes sur une meilleure prise en compte de l'avis citoyen, et espérer des mesures environnementales plus ambitieuses si les Européen-ne-s en décident ainsi. Dans le cas contraire, la Conférence ne sera qu'un nouveau coup d'épée dans l'eau, aux résultats négligeables.

Tout au long de la Conférence, des groupes de travail mêlant citoyen-ne-s et expert-e-s se réuniront périodiquement afin de délibérer sur des sujets spécifiques et rassembler les propositions recueillies, les avis de parties prenantes et de représentants d'élus, pour en dégager des recommandations sur l'action à mener. Afin de favoriser la participation dans tous les recoins de l'Union, une plateforme numérique multilingue est envisagée, également dans le but de maximiser la transparence. Les institutions de l'Union entendent créer des dialogues avec les citoyens, et encourager les partenaires locaux, régionaux et nationaux à organiser des événements liés à la Conférence. Cela semble témoigner d'une volonté de ne pas limiter l'expérience aux seules capitales et centres européens, et d'inclure tous les territoires de l'Union. En outre, des formes de participation plus interactives et créatives sont prévues, comme des festivals, afin d'attirer également les jeunes. Les générations plus âgées ne sont pas oubliées, et les formes traditionnelles de participation ne seront pas négligées. Il semble que la participation des citoyen-ne-s soit perçue comme le ciment de la Conférence, puisque le Parlement et la Commission s'accordent sur une approche bottom-up (des citoyen-ne-s vers les institutions) plutôt que top-down.

Les institutions (Conseil européen, Parlement européen, Commission européenne) se sont entendues pour lancer la Conférence sur l'avenir de l'Europe le 9 mai 2020²⁷, date symbolique pour l'Union. Il s'agit en effet de la Journée de l'Europe, ainsi que du 70^e anniversaire de la signature de la déclaration Schuman. Ouverte par la présidence croate du Conseil, la Conférence s'achèvera sous celle de la France au premier semestre 2022 ; c'est à ce moment que seront présentées les résultats et recommandations des débats engagés dans toute l'Union.

2. LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE : ET APRÈS ?

L'un des objectifs de la Conférence est clairement de renforcer la légitimité de l'Union. Le rapprochement des citoyen-ne-s des prises de décisions, par le biais d'une plus grande implication de leur part et de nouvelles formes de participation, apparaît comme une nouvelle base pour plus de transparence et de confiance. L'idée est louable et séduisante, mais reste à voir dans quelle mesure les citoyen-ne-s seront impliqué-e-s et s'impliqueront ; on peut aussi se demander si les résultats seront durables. Il ne faut pas que la Conférence constitue un simple moment d'inclusion des citoyen-ne-s, mais le point de départ d'une nouvelle relation avec l'Union, fondée sur une coopération approfondie.

Sur le papier, la Conférence est porteuse de beaucoup d'espoirs pour la population européenne, car les institutions se sont d'ores et déjà engagées à donner des suites concrètes aux demandes. L'enjeu est capital, car il s'agit de compléter la démocratie représentative en donnant aux citoyen-ne-s un réel

²⁷ En raison de l'épidémie de COVID-19, la date pourrait être repoussée.

pouvoir d'influence sur les décisions, autre que celui du simple vote déposé tous les cinq ans dans une urne. Cela permet aussi de montrer que la participation à la démocratie prend place au quotidien. Pour concrétiser les recommandations, la Commission les intégrera à l'agenda législatif ; sur le volet institutionnel, toute modification de la loi électorale devrait avoir été réalisée avant les prochaines élections européennes de 2024, afin que ces dernières se déroulent selon les modalités entérinées par la Conférence. En outre, dans son programme Ursula von der Leyen se dit même « *ouverte à une modification du traité* », bien que l'action législative soit préférée. Le Green Deal n'est pas passé entre les mains des citoyen-ne-s, ce qui les a privé-e-s de leur influence sur les politiques environnementales à mettre en place. En revanche, puisque les institutions s'engagent à suivre les recommandations de la Conférence, les citoyen-ne-s doivent se saisir de cette opportunité pour exprimer le besoin de mesures bien plus ambitieuses pour lutter contre le dérèglement climatique. Le Green Deal a d'ores et déjà échoué à réconcilier la population et l'Union, et n'est pas non plus à la hauteur de l'enjeu environnemental. Les espoirs reposent à présent sur la Conférence sur l'avenir de l'Europe : il est temps pour les citoyen-ne-s de taper du poing sur la table et de se faire entendre !

CONCLUSION

Le Green Deal de la Commission est pour l'instant une occasion manquée. L'existence de la loi climat est sans aucun doute une avancée majeure et annonce des transformations nécessaires. Cependant, le projet ne va pas suffisamment loin et reste encore trop frileux ; son contenu n'est à la hauteur ni des enjeux, ni des ambitions affichées par la Commission. La loi climat est sous le feu des critiques, qu'elles proviennent des États membres, du Parlement ou de la société civile. Une grande majorité des détracteurs s'accorde à dire qu'il faut porter le Green Deal au niveau supérieur et adopter des mesures proportionnelles aux défis.

En outre, la question de la participation citoyenne reste fortement problématique. La population européenne a été largement écartée de l'élaboration de la loi climat et elle n'a d'influence que sur le pacte climat. Ce dernier est lui aussi une initiative nécessaire, mais n'offre pas une participation citoyenne au volet législatif et contraignant du Green Deal. Au final, les problèmes que sont le manque de confiance et la distanciation entre l'Union et sa population, ainsi que le besoin d'une réponse suffisamment forte à la crise climatique, restent sur la table sans avoir été résolus.

Pour le Green Deal, un sursaut est encore possible. La loi climat n'a pas encore été adoptée et peut encore être modifiée. On espère que les acteurs institutionnels, forts des critiques émises par les institutions nationales et européennes ou encore la société civile, rectifieront le tir et favoriseront une loi climat réellement ambitieuse et à la hauteur, à l'inverse de la demi-mesure actuelle. Le Green Deal peut et doit être amélioré.

Concernant l'aspect démocratique, il faudra attendre la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Il s'agira certainement d'un moment fort pour l'Union européenne ; il ne faut pas laisser passer l'opportunité d'accroître la légitimité des institutions et de redynamiser la vie démocratique. Grâce à la Conférence, les citoyen-ne-s doivent peser sur les politiques environnementales de l'Union, car l'enjeu climatique concerne chacun-e. L'Union fait la force, il est temps de le prouver.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES INSTITUTIONNELLES

- Commission européenne, « Une Union plus ambitieuse - Mon programme pour l'Europe », par la candidate à la présidence de la Commission Européenne, Mme Ursula von der Leyen – orientations politiques pour la prochaine commission européenne 2019-2024. Consulté sur : <https://bit.ly/2xlhlm3>
- Commission européenne, « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions – Le pacte vert pour l'Europe », (COM) 2019 640 final, Bruxelles, 12 Décembre 2019. Consulté sur : <https://bit.ly/2WTbk6e>
- Commission européenne, « L'opinion publique dans l'Union européenne, premiers résultats », Eurobaromètre Standard 92 – Automne 2019. Consulté sur : <https://bit.ly/3axmH7Z>
- Commission européenne, *Committing to climate-neutrality by 2050: Commission proposes European Climate Law and consults on the European Climate Pact*, Press release March 4th 2020, Brussels. Consulté sur : <https://bit.ly/3dDns1b>
- Commission européenne, *EU climate action and the European Green Deal*. Consulté sur : <https://bit.ly/2JurGu0>
- Commission européenne, *European Climate Pact*. Consulté sur : <https://bit.ly/39BoxmF>
- Commission européenne, *European Climate Law*. Consulté sur : <https://bit.ly/2WVHoGr>
- Commission européenne, « Proposal for a regulation of the European parliament and of the council, establishing the framework for achieving climate neutrality and amending Regulation (EU) 2018/1999 (European Climate Law) », Brussels, 4.3.2020 COM(2020) 80 final2020/0036 (COD). Consulté sur : <https://bit.ly/2WVB3uC>
- Commission européenne, *Shaping the Conference on the Future of Europe*, 22.01.2020. Consulté sur : <https://bit.ly/3419K3J>
- Parlement européen, « Séance plénière 09.01.2020 - L'essentiel de la plénière 13-16 janvier 2020 - Session plénière Strasbourg ». Consulté sur : <https://bit.ly/39qE2Os>
- Commission européenne, « Communication de la Commission au parlement européen et au conseil – donner forme à la conférence sur l'avenir de l'Europe, com(2020) 27 final », Bruxelles, 22.1.2020. Consulté sur : <https://bit.ly/2Jvuz1>
- Parlement européen, « European Parliament resolution of 15 January 2020 on the European Parliament's position on the Conference on the Future of Europe (2019/2990(RSP)) », 15.01.2020. Consulté sur : <https://bit.ly/3bJ0lk3>
- Conseil européen, « European Council meeting (12December2019)–Conclusions » Brussels,12.12.2019 (OR. en)EUCO 29/19CO, EUR 31CONCL 9. Consulté sur : <https://bit.ly/39uHelY>
- Parlement européen, « European Parliament resolution of 15 January 2020 on the European Parliament's position on the Conference on the Future of Europe (2019/2990(RSP)) ». Consulté sur : <https://bit.ly/3bB2YUI>

ARTICLES

- AFP « Bruxelles présente sa "loi climat", déjà critiquée par Greta Thunberg », *Libération*, 04.03.2020. Consulté sur : <https://bit.ly/33XEITQ>

- Kalina Oroschakoff « Brussels' climate ambitions run into national resistance », www.politico.eu, 04.03.2020. Consulté sur : <https://politi.co/2R1RMZs>
- Pierre Gilbert « Aurore Lalucq : « Le néolibéralisme est en état de mort cérébrale », *Le Vent Se Lève*, 01.03.2020. Consulté sur : <https://bit.ly/3dLjXpd>
- Kalina Oroschakoff and Aitor Hernandez-Morales « EU climate law sparks political battles », www.politico.eu, 03.03.2020, mis à jour le 04.03.2020. Consulté sur : <https://politi.co/3dHh8Wk>
- Michael Malherbe « Conférence sur l'avenir de l'Europe : les recommandations de la Commission européenne », www.lacomeuropeenne.fr, 27.01.2020. Consulté sur : <https://bit.ly/3dHROj5>

*Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée
par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.*

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens:

- www.ess-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *Démocratie participative : enjeux et perspectives*, Olivier BODART et Anaïs LUNEAU, avril 2020.
- *Green deal et économie sociale : enjeux et perspectives*, Théo BURRATI et Tatyana WARNIER, février 2020.
- *Diplomatie climatique européenne - Enjeux et perspectives*, Alexis WILLEMOT, février 2020.
- *L'aide européenne aux plus démunis - Enjeux et perspectives*, Emma ROCHE, février 2020.
- *Les données personnelles : le nouvel or noir aux multiples enjeux*, Clara SERVEL et Alexis WILLEMOT, janvier 2020.
- *L'inclusion des « Roms » dans l'UE : 2 Notes d'analyse*, Safia FALEK, août 2019.
- *Le développement durable dans l'agenda politique européen*, Camille JOSEPH, juillet 2019.
- *Mobilité durable : 3 Notes d'analyse*, Marion PIGNEL, juillet 2019.
- *La relation Union européenne – Chine : De la naïveté au réalisme*, Alexis WILLEMOT, juillet 2019.
- *Réfugié.e.s LGBTQI+ : les enjeux de la protection internationale*, Safia FALEK, juin 2019.
- *Politique migratoire européenne : de l'asile à l'expulsion ?* Anaïs LUNEAU, juin 2019.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Vers une économie circulaire en Europe*. Anna-Lena REBAUD, septembre 2017.
- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ?* PLS & SMart, n°36, juin 2017.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France*. PLS & SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie*. PLS & SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes*. Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie*. Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Economie circulaire et ressources humaines: Une étonnante corrélation*, Mathilde MOSSE, décembre 2019.
- *Les travailleurs autonomes en Europe : action collective et représentation d'intérêts*, Pascale CHARHON, juin 2019.
- *Enseignement et formation professionnelle en alternance : Vers une filière d'excellence*, Marie SCHULLER, décembre 2018.
- *Politiques de prévention à Bruxelles : Historique et besoins en formation*, Marie SCHULLER, septembre 2018.
- *Les Régions ultrapériphériques : défis et perspectives*, Paul HAMMOUD, Antoine MASQUELIN, Tristan THOMAS, février 2018.
- *Finance et bien-être, une réflexion participative*. Marie Leprêtre, décembre 2016.
- *Pour l'intégration en apprentissage des jeunes vulnérables*. Sanjin Plakalo, décembre 2016.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Participation citoyenne

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS mène des initiatives plurielles pour renforcer la démocratie participative, la participation citoyenne à la vie politique, l'intégration des personnes immigrées ou d'origine immigrée, la lutte contre les discriminations. En guise de fil conducteur, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS opte pour des activités qui, de manière directe ou indirecte, motivent les habitant-e-s de tout État européen à devenir acteur et actrice de cette citoyenneté européenne afin d'instaurer un plus large dialogue entre les pouvoirs publics, la société civile et les entreprises et ainsi bâtir à l'horizon 2020 une Union européenne inclusive.

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink

www.pourlasolidarite.eu

Avec le soutien de

